



PROVERBES EN HIVER

« *Brouillard en novembre, l'hiver sera tendre* »

« *Froid et neige en décembre, du blé à revendre* »

« *Le soleil d'été a des caresses d'amant, le soleil d'hiver est doux comme l'amitié* »

« *S'il n'y avait pas d'hiver le printemps ne serait pas si agréable, si nous ne goutions pas à l'adversité, la réussite ne serait pas appréciée* »

« *La neige c'est : de la lumière dont la terre est couverte, des franges d'écume sur les rochers, un vol de papillons blancs* ».



Deux fonctionnaires de l'Etat de la Direction Générale des Finances Publiques ont été récemment lâchement agressés dans l'exercice de leur mission et l'un d'eux a été assassiné.

En solidarité avec l'Union Fédérale des Retraités UFR FGF-FO, qui a adressé un message de condoléances à la famille cruellement éprouvée, nous exprimons notre profonde indignation et notre total soutien à nos camarades fonctionnaires de cette administration.

S'il en était encore besoin, cette tragédie révèle le climat délétère et la violence inouïe qui gangrènent à présent notre société. L'individualisme, le repli communautariste, l'absence de repères, le délitement de notre société et le défaut d'exemplarité ne peuvent que susciter notre inquiétude par rapport au monde que nos enfants et nos petits-enfants connaîtront demain.



Toutefois, en cette fin d'année et à l'approche des fêtes, osons quand même l'espoir en un monde et une société apaisés.

A vous toutes et vous tous, je souhaite de belles fêtes de fin d'année pour vous-mêmes et vos familles.

Bernard RIBET



FISCALITE

Le projet de loi de finances pour 2023 prévoit de revaloriser de 5.4 % les tranches de barème de l'impôt sur le revenu.

Barème impôt sur les revenus 2022 :

Les seuils et limites traditionnellement indexés sur le barème de l'impôt seront également revalorisés de 5,4 %. C'est le cas – notamment – de l'abattement de 10 % appliqué sur les pensions de retraite, les pensions d'invalidité et les pensions alimentaires.

De	0 € à 10 777 €	0 %
De	10 777 € à 27 478 €	11 %
De	27 478 € à 78 570 €	30 %
De	78 570 € à 168 994 €	41 %
Au-dessus de	168 994 €	45 %

Signalé : « depuis le 1^{er} Janvier 2021 les veuves d'anciens combattants peuvent bénéficier de l'attribution d'une demi-part fiscale, à compter de leurs 74 ans, même si l'ancien combattant est mort entre 65 ans et 74 ans, dans la mesure où ce dernier a perçu la retraite du combattant, »

(réponse du ministère auprès du ministère des armées JO Sénat du 16/12/2021 page 6911).

Réforme des retraites



FO dit non, un point c'est tout

REFORME DES RETRAITES

Le gouvernement envisage d'engager la réforme des retraites d'ici la fin de cette année et de faire usage du 49-3 en cas de blocage.

Le projet prévoyait un recul de l'âge de départ à la retraite à 65 ans.

Il s'appuie, d'une part, sur une interprétation faite des conclusions du rapport du Comité d'Orientation des retraites et, d'autre part, sur la considération d'une espérance de vie aujourd'hui plus grande.

Tout d'abord s'agissant de l'espérance de vie, elle a été revue en baisse par l'INSEE.

Par ailleurs le rapport du COR, publié fin septembre 2022, fait état d'un excédent de 3,2 Md €. Certes il pointe une dégradation de la situation – mais maîtrisée – après 2023 avec un retour à l'équilibre après 2030. Il n'y a donc pas « péril en la demeure ».

En réalité l'objectif du gouvernement est, à travers cette réforme, d'économiser sur les retraites pour respecter les conditions du pacte budgétaire européen à savoir contenir le déficit des finances publiques à 3 % du PIB.

Cette réforme aurait de plus des effets néfastes. Elle accentuerait davantage les inégalités constatées aujourd'hui entre les hommes et les femmes qui le plus souvent interrompent leurs carrières pour élever leurs enfants.

Elle serait également improductive et au final plus coûteuse en raison de son impact sur les dépenses sociales hors retraites.

En effet la durée de perception des allocations chômage, maladie, invalidité ou minima sociaux sera plus longue. La DRESS estime à environ

3,6 Md € - soit 0,14 point du PIB supplémentaire en coût induit.

Le gouvernement est décidé à engager cette réforme malgré l'opposition ferme des organisations syndicales, d'un certain nombre d'élus et même du patronat.

Nul doute qu'une mobilisation forte, prégnante et durable est attendue.

Naturellement les retraités soutiendront les manifestations à venir et seront au côté de leurs collègues en activité.

En ce qui nous concerne, retraités de la Fonction Publique, il nous importe de rester particulièrement vigilant pour défendre le Code des Pensions qui reste notre garantie, et aussi notre régime des pensions de réversion.



L'actualité de cette fin d'année est dominée, pour nous retraités, par l'inflation galopante, le projet de loi de financement de la sécurité sociale et la réforme des retraites.

PLFSS 2023

A ce jour, le gouvernement brandit la menace de l'usage du 49-3 pour l'adoption sans vote du PLFSS 2023. Ce texte cristallise un certain nombre de mécontentements, notamment chez les retraités, eu égard aux exigences du moment que nous ne cessons de rappeler. Le Haut Conseil de l'Age a d'ailleurs rendu un avis défavorable sur le PLFSS estimant indispensable une loi de programmation à 2030 « *seule une loi de programmation d'orientation et de financement à l'horizon 2030 par exemple serait de nature à donner la cohérence et l'ambition nécessaires au développement d'une politique de l'autonomie à la hauteur des besoins et des enjeux* ».

De fait l'Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) s'établit à 244,1 Md € soit, selon le gouvernement, une augmentation de 3,7 % par rapport à 2022. Ce qui est inexact puisque l'ONDAM 2022 s'élevait à 245,9 Md € y compris les dépenses liées à la pandémie du COVID qui relèvent en fait de l'Etat. Le PLFSS 2023 ne dégage donc pas de moyens de financement supplémentaires significatifs.

Nous le dénonçons depuis plusieurs années et la crise du COVID 19 l'a révélé au grand jour.

Notre système de santé est particulièrement dégradé, notamment l'hôpital public avec la fermeture de 7 500 lits, la crise des services d'urgence et d'une manière générale les difficultés grandissantes de l'accès aux soins pour nombre de patients – en particulier les plus âgés. Rappelons que 4 millions de Français vivent aujourd'hui dans un désert médical et 6 millions d'entr'eux n'ont pas de médecins référents. La situation en milieu urbain n'est pas meilleure que dans les zones rurales.

Et que dire de la prise en charge de la perte d'autonomie ?

En ce qui concerne les EHPAD 3 000 recrutements de soignants pour les 7 500 établissements (soit 0,4 soignant par EHPAD !) sont dans l'immédiat financés. On est bien loin de l'objectif de 1 agent pour 1 résident proposé il y a quelques années par le plan solidarité grand âge.

Il en est de même s'agissant de l'aide à domicile. Certes le tarif horaire plancher a été porté à 22 € pour les services à domicile. 4 000 places supplémentaires d'aides-soignants et infirmières seront financées de même que deux heures de convivialité par semaine au titre du lien social ajoutées aux plans d'aides APA.

Dont acte, mais c'est notoirement insuffisant eu égard aux besoins exprimés.

Notre organisation syndicale revendique, dans le cadre d'un plan d'urgence, 200 000 embauches en EHPAD, 100 000 pour les services à domicile et 100 000 recrutements pour l'hôpital public.

Elle réclame **un droit à l'autonomie** inséré dans la branche maladie de la Sécurité Sociale et financé par conséquent par les cotisations.

Elle propose la création d'un service public de la santé et de centres de santé publics en lien avec les établissements hospitaliers.

Ainsi le PLFSS est décevant. Il n'est pas à la hauteur des ambitions affichées. Il contient des mesures ponctuelles et conjoncturelles. Reste entièrement posé les questions de l'organisation de notre système de santé en France, du laisser à charge pour le patient ou le résident et des dépassements d'honoraires.

C'est pourquoi une loi de programmation sur le grand âge est urgente, étant donné l'évolution démographique Elle a été annoncée puis différée. Elle est exigée par l'ensemble des partenaires sociaux.

Enfin l'amendement gouvernemental au PLFSS relatif au transfert à l'URSSAF des cotisations de retraite complémentaire de l'AGIRC – ARRCO en 2024 (et non plus en 2023 comme prévu initialement) est vivement contesté par les organisations syndicales.

En effet, outre qu'il remet en cause la gestion paritaire des fonds de retraite complémentaire, il crée un précédent vers une étatisation de la protection sociale avec toutes les conséquences qui peuvent en découler si les cotisations s'analysent désormais comme un impôt, donc alimentant le budget de l'Etat ...

Il faut donc être particulièrement vigilant et ferme sur ce point.

TEMOIGNAGE D'UNE DE NOS ADHERENTES SUR LE GRAND AGE

TÉMOIGNAGES



Vers des expérimentations innovantes

L'inscription au projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2022 de certaines mesures pour faire évoluer les missions des EHPAD, au-delà de l'accueil et de l'hébergement, peut apporter une solution lorsqu'un accompagnement dit classique des services à domicile n'est plus suffisant.

En effet, étant concernée par la prise en charge de mon époux dépendant, j'ai l'opportunité de bénéficier d'un des dispositifs expérimentaux mis en place en Occitanie pour permettre à des personnes âgées, en perte d'autonomie, de continuer à vivre au domicile, dans un environnement sécurisé

Je tiens à faire part de cette possibilité qui vise à prévenir les risques d'aggravation de la perte d'autonomie et à assurer la continuité de la prise en charge et du parcours de santé, offrant ainsi une alternative à l'entrée en établissement d'hébergement.

Actuellement cette aide expérimentale est différente selon les projets, il vous appartient de vous adresser à l'Agence Régionale de Santé, au Conseil Départemental de votre Département ou d'interroger certains EHPAD pour savoir si votre domicile est proche d'un secteur porteur d'une de ces innovations.

Chaque accompagnement personnalisé est construit sur la base d'une évaluation complète de la situation de la personne âgée, environnement compris, en tenant compte de ses souhaits et de ceux de ses proches aidants. Le dispositif comprend différents volets : aide à la vie quotidienne et soins, sécurisation du logement, gestion de situations de crise, activités sociales et de loisirs.

L'équipe, avec le soutien d'un docteur en médecine, est formée d'une infirmière chargée de la coordination renforcée de l'ensemble des actions et également d'une psychologue et d'une ergothérapeute. Cette organisation permet en plus un accompagnement des aidants en les soulageant de la coordination des interventions et en leur proposant des moments de répit.

Il me semble intéressant de vous faire connaître ces possibilités d'opérations ponctuelles qui apportent énormément de soutien aux aidants que nous sommes.

Dans la mesure où vous souhaiteriez des renseignements complémentaires, vous pouvez me contacter par le biais du syndicat national.

BON COURAGE.

Une adhérente

CHIFFRES

Perte du pouvoir d'achat des retraités depuis 2014 : 2,5 mois de pensions voire 3,5 si l'on tient compte de l'augmentation de 25 % de la CSG.

Evolution des prix depuis 2014 : + 12,5 %, revalorisation des pensions : + 7,2 % (hors CSG)

Déficit de la balance commerciale : 15 Md € au 7/10/2022

Croissance : selon INSEE prévision à 2,5 % en 2022

Budget de l'Etat : déficit pour 2023 : 158,5 Md € soit 6,8 Md supplémentaires dette publique : à la fin du 2^{ème} trimestre 2022 la dette publique s'établit à 2 916,8 Md € soit une augmentation de 6,2 % par rapport au trimestre précédent.

Objectif du gouvernement : réduire le déficit au-dessous de 3 % du PIB en 2027 et commencer à réduire la dette en 2026.

Dématérialisation : 1/3 des adultes ont renoncé à effectuer une démarche administrative en ligne.

Chômage : 7,4 % (contre 9,5 % en 2016). Sur 700 000 postes créés en France depuis 2019 400 000 sont des apprentis. 2 millions d'allocataires du RSA. 2,5 % du PIB consacrés par an aux aides au retour à l'emploi. Bilan sur le terrain plus que mitigé (34 % seulement de retour à l'emploi).

E.D.F. : nucléaire et transition écologique. Il faut 40 à 50 Md € pour remettre à niveau le parc nucléaire + 60 Md € pour les 6 EPR à venir + 90 Md € d'ici 2040 pour le déploiement des énergies vertes et l'électrification massive des usages.

Climat et biodiversité : Un grand nombre d'espèces seraient menacées en voie d'extinction ou ont disparu. A titre d'exemple : 14 % des mammifères, 24 % des reptiles, 23 % des amphibiens, 32 % des oiseaux. Les insectes sont presque deux fois moins nombreux dans les zones touchées par le réchauffement climatique et l'agriculture intensive.

Allocation Adulte Handicapé (AAH) montant : 956,65 € par mois au maximum. Conditionnée par les ressources de son bénéficiaire. **A noter que les ressources du conjoint ne plus prises en compte.**

La grippe : chaque hiver 2 à 6 millions de personnes sont touchées par le virus de la grippe. Elle est responsable de 9 000 décès en moyenne par an en France. Au 29 novembre 2022 le nombre de passages aux urgences était en augmentation de + 33 %. La vaccination contre la grippe est recommandée pour les personnes à risque pouvant développer une forme grave : personnes âgées de plus de 65 ans et personnes souffrant de certaines maladies chroniques.

Inégalités hommes/femmes : les femmes gagnent en moyenne 15,8 % de moins que les hommes. Selon un rapport de la DREES la pension de retraite des femmes serait inférieure de 40 % à celles des hommes en moyenne en 2020 (y compris majoration pour enfants, mais hors pension de réversion). Elles sont la conséquence des inégalités professionnelles et des interruptions de carrière liées à la maternité.

« **Made in France** » : selon l'INSEE ne représente que 36 % de la consommation des produits manufacturés dans l'hexagone. Et encore les matières premières (coton, caoutchouc, plastique et autres composants électroniques) sont importées.

Taxe foncière : l'envolée, elle a progressé de 4,7 % en moyenne en France et de plus de 20 % dans certaines communes. Et on annonce pour 2023 une hausse encore plus conséquente de 7 %.



POUVOIR D'ACHAT, INFLATION GALOPANTE

Selon l'INSEE, en octobre 2022 les prix à la consommation ont augmenté de 6,2 % sur 1 an. En cause la hausse des prix de l'énergie, de l'alimentation, des produits manufacturés. Le prix des services augmentent au même rythme que les mois précédents. Une hausse commencée dès 2021 avec la crise du COVID puis avec la situation internationale, et qui ne cesse de s'amplifier.

L'inflation sera vraisemblablement encore plus forte en fin d'année.

Le gouvernement a annoncé le 14 septembre que le bouclier tarifaire déjà prolongé jusqu'en décembre 2022 pour le gaz et jusqu'au 1^{er} février pour l'électricité sera reconduit en 2023. Concrètement la hausse du prix du gaz et de l'électricité serait limitée à 15 % (ce qui est tout de même supérieure à celle de 2022 + 4 %).

S'agissant des carburants la ristourne à la pompe prendra définitivement fin au 31 décembre 2022. Pourtant le prix du baril de pétrole ne cesse d'augmenter en raison de la décision de l'OPEP de réduire la production.

Toutefois une nouvelle aide de 100 € est mise en place. « Elle est destinée aux ménages les plus modestes et ayant besoin de leur voiture pour aller travailler.

Il y a les chèques énergie de 100 à 200 € mais les conditions d'éligibilité excluent nombre de foyers – hors minima sociaux.

Quant à l'indemnité inflation de 100 €, qui ne bénéficiait pas d'ailleurs aux retraités gagnant 2 000 € et plus, un troisième versement de cette prime exceptionnelle de rentrée était prévu pour la mi octobre ; mais elle ne concerne que les personnes âgées de plus de 65 ans, éligibles à l'ASPA.

Globalement le pouvoir d'achat des retraités ne cesse de se dégrader.

Dans son rapport du 15 septembre 2022 le Comité d'Orientation des Retraites (COR) soulignait la forte baisse du pouvoir d'achat des retraités dont 1 sur 10 percevait moins de 1 128 €. L'écart entre les hommes et les femmes est important. Le taux de remplacement médian ne cesse de baisser (+ 5 points) et cela va continuer.

En cause ? Entre autres le gel ou la sous-indexation des retraites et pensions sur l'inflation depuis 10 ans. L'application d'un mode de calcul de la revalorisation qui ne reflète pas la réalité de l'augmentation du coût de la vie et notamment des dépenses contraintes. Déjà pour 2021 le compte n'y est pas avec une revalorisation de pension de 1,1 % au 1^{er} janvier 2022 pour une inflation de 1,6 % selon l'INSEE. Alors que cette même administration relevait une hausse des prix à la consommation de 2,8 % sur un an fin novembre 2021 ! Comprenne qui pourra ?

Pour 2023 la revalorisation des retraites de base serait de 0,8 % ; elle s'ajoute à la revalorisation anticipée de 4 % à compter du 1^{er} juillet 2022 fixée par la loi sur le pouvoir d'achat.

Alors que l'on annonce une inflation de l'ordre de 6,2 % au minimum on voit bien que là aussi le compte n'y est pas.

Le gouvernement intègre dans son calcul de la revalorisation au 1^{er} janvier 2022 de 1,1 % : c'est un argument fallacieux car la revalorisation au 1^{er} janvier se justifie par rapport à l'inflation constatée l'année écoulée et non l'inflation de l'année en cours !

Certes notre organisation revendique l'indexation des retraites et pensions sur l'évolution du salaire moyen mais, dans l'immédiat, nous devons continuer de réclamer notre droit. C'est-à-dire à minima la stricte application de la loi, en l'occurrence l'article L 161-25 du Code de la Sécurité Sociale : ni gel, ni sous-indexation.

Un rattrapage devra être fait en cours d'année 2023 si nécessaire dès que le chiffre d'inflation définitif 2022 sera connu.

SANTE

Ail, oignon, échalote sont connus depuis des millénaires pour leurs propriétés anti-inflammatoires, anti-infectieuses et leur protection du système cardio-vasculaire.

Ils auraient également des vertus anti-cancers digestifs.

Ces plantes potagères sont riches en nutriments.

Elles constituent, grâce à leurs antioxydants, une barrière contre le vieillissement cellulaire. Elles préviennent l'arthrose, ...

Conseil d'un nutritionniste : les consommer crus plutôt que cuits.



RECETTE

Boudin blanc truffé aux poires

Pour 4 personnes :

acheter 4 boudins blancs truffés, enlever la peau et découper les en rondelles.

Peler 4 poires puis les découper en tranches.

Les faire revenir à la poêle et les flamber au cognac..

Faire revenir également les tranches de boudin à la poêle et lorsqu'elles sont colorées vous pouvez dresser les assiettes : boudins et poires flambées.

Un délice !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pourquoi les chiens remuent-ils la queue ?



Ce comportement exprime une certaine excitation que nous, humains, interprétons, mais à tort, comme de la joie, ce qui n'est pas toujours le cas.

Des chercheurs italiens ont en effet mené des expérimentations en 2013 dont il ressort de surprenantes conclusions : une queue qui bat davantage vers la droite traduirait un état positif notamment à la vue du maître, par contre une queue oscillant surtout vers la gauche traduirait plutôt un signe d'inquiétude !...

Honni soit qui mal y pense !

Oui les poules ont eu des dents !

Les poules préhistoriques avaient une dent nommée « dent de l'œuf » qui leur permettait de casser la coquille pour délivrer le poussin.

Il y a 65 millions d'années les oiseaux à bec cohabitaient avec les oiseaux à dents, héritiers en droite ligne des grands sauropodes disparus lors de la première grande extinction.

Les premiers ont fini par supplanter les seconds – disparus – car l'usage de leur bec leur permettait de se nourrir des graines, seules sources de nourriture alors disponibles en abondance.



UN PEU D'HUMOUR

Quelques citations du regretté **Pierre DAC** :

« Souffrant d'insomnie, j'échangerais un matelas à plumes contre un sommeil de plomb ».

« Je connais un moyen de ne pas vieillir : c'est d'accueillir les années comme elles viennent et avec le sourire ... un sourire c'est toujours jeune ».

« Pourquoi essayer de faire semblant d'avoir l'air de travailler ?
C'est de la fatigue inutile ».

« Parler pour ne rien dire et ne rien dire pour parler sont les deux principes majeurs et rigoureux de tous ceux qui feraient mieux de la fermer avant de l'ouvrir ».

RESULTATS ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

FO, TOUJOURS 1er SYNDICAT AUX CSA DES PREFECTURES-SGCD EN METROPOLE ET OUTRE-MER

49,43 % des VOIX exprimées

58,17 % des SIEGES obtenus

99 LISTES déposées sur 105

64 listes locales en 1ère position

Merci!

DERNIERE MINUTE ...

Les élections professionnelles ont eu lieu dans la Fonction Publique du 1^{er} au 8 décembre 2022.

FORCE OUVRIERE reste la première organisation syndicale de la Fonction Publique de l'Etat.

FSMI FO est la 2^{ème} organisation syndicale au ministère de l'intérieur face à une

coalition hétéroclite de 13 syndicats mais conforte sa position en conservant ses 6 sièges au CSA ministériel.

FO PREFECTURES SMI reste partout majoritaire dans ses instances locales ou nationales dans les préfetures et les juridictions administratives.

Au final les résultats sont donc plus que satisfaisants pour notre organisation syndicale.

La Section Nationale des Retraités adresse ses félicitations et ses vifs remerciements à notre Secrétariat Général et à tous nos camarades militants qui se sont pleinement investis pour contribuer au succès de ces élections professionnelles pour notre syndicat national.

RESULTATS DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES C.S.A MINISTERIEL

Notre syndicat remercie l'ensemble des personnels de préfetures, des sous-préfetures, des SGCD, des Juridictions administratives et des SGAMI pour leur participation à cette vie démocratique. Nombreux d'entre vous ont exprimé leur soutien à nos candidats en donnant leur voix.

NOUS LES REMERCIONS !!!

Nbre inscrits : 192113
Nbre votants : 145884
Blancs : 9589
Exprimés : 136295

75,93% de participation

FSMI FO : 47873 6 sièges

LE BLOC SYNDICAL composé de 13 syndicats : 8 sièges
CFDT : 13162 1 siège
Les autres syndicats n'ont pas de sièges donc non représentatif

La FSMI FO obtient 12 sièges sur 30, dont 3 pour notre syndicat FO PREF SMI !!

- Mme Christine MAROT** secrétaire générale élue **TITULAIRE**
- M. Romuald DELIENCOURT** secrétaire national élu **TITULAIRE**
- M. Olivier BERGER** conseiller national élu **SUPPLÉANT**

Face à un bloc d'une alliance de 13 syndicats opportunistes, la FSMI FO, SEULE et grâce à votre soutien maintient comme aux dernières élections ces 12 sièges (titulaires et suppléants) au CSA MINISTERIEL !!!

Vous pouvez compter sur notre engagement pour défendre l'avenir des administratifs, des techniques, des contractuels et de la filière sociale



Un syndicat libre et moderne,

un syndicat qui se bat au présent pour garantir votre avenir !!!

RESULTATS ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

FO, TOUJOURS 1er SYNDICAT AUX CSA DES PREFECTURES-SGCD EN OUTRE-MER

44,12 % des VOIX exprimées

48,15 % des SIEGES obtenus

9 LISTES déposées sur 9

6 listes locales en 1ère position

Merci!

La FSMI FO, SEULE et grâce à votre soutien n'est qu'à deux sièges du premier sur l'ensemble des SGAMI au niveau national, malgré le bloc d'une alliance de 13 syndicats opportunistes. Nous gardons notre ligne de conduite et ne renions pas nos idéaux pour arriver en tête !

Vous pouvez compter sur notre engagement plein et constant, pour défendre l'avenir de l'ensemble de nos collègues.

Un syndicat libre et moderne,

un syndicat qui se bat au présent pour garantir votre avenir

RESULTATS ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

FO, TOUJOURS 1er SYNDICAT POUR LE CSA DES GREFFES

40,19 %

Merci!

FO conserve sa 1^{ère} position, ce qui est essentiel et FO reste le syndicat majoritaire des agents de greffe. De fait, FO a obtenu 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants sur 30 sièges au CSA des greffes.

Sont élus titulaires :
Mme Catherine Magri, Mme Evelynne Cartier, M. Xavier Bourgeois et Mme Catherine Buot.

Sont élus suppléants :
Mme Colette Goussé, Mme Christiane Peyre, Mme Véronique Retley et M. Francis Kirauch

La liste commune SAPPAM UNSA est une nouvelle donne dans ce scrutin et a permis d'ajouter les voix de ces 2 OS, donc 3 sièges au total, comme pour la CFDT.

Le taux de participation est de 46,83 %. C'est une baisse considérable de près de 30 points par rapport à 2018 ! Les conditions dévastatrices d'accès au vote électronique expliquent en partie cette faible mobilisation.

659 votes dont 32 votes blancs, donc 627 suffrages valablement exprimés.

RESULTATS ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

FO, TOUJOURS 1er SYNDICAT POUR LE CSA DES GREFFES

40,19 %

Merci!

FO conserve sa 1^{ère} position, ce qui est essentiel et FO reste le syndicat majoritaire des agents de greffe. De fait, FO a obtenu 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants sur 30 sièges au CSA des greffes.

Sont élus titulaires :
Mme Catherine Magri, Mme Evelynne Cartier, M. Xavier Bourgeois et Mme Catherine Buot.

Sont élus suppléants :
Mme Colette Goussé, Mme Christiane Peyre, Mme Véronique Retley et M. Francis Kirauch

La liste commune SAPPAM UNSA est une nouvelle donne dans ce scrutin et a permis d'ajouter les voix de ces 2 OS, donc 3 sièges au total, comme pour la CFDT.

Le taux de participation est de 46,83 %. C'est une baisse considérable de près de 30 points par rapport à 2018 ! Les conditions dévastatrices d'accès au vote électronique expliquent en partie cette faible mobilisation.

659 votes dont 32 votes blancs, donc 627 suffrages valablement exprimés.